

DECISION N°DC_2024_116

Objet : COMMANDE PUBLIQUE - VILLE - REMPLACEMENT DES FENETRES DU BATIMENT « L'ORANGERIE » - LOT UNIQUE : MENUISERIES EXTERIEURS ALUMINIUM - ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la commune de BOURGOIN-JALLIEU,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 mai 2022 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Le marché cité en objet est attribué à l'entreprise COULEUR VERANDA, située à GRENAVY (38540).

Le montant du marché est de 83 015,20 € HT.

ARTICLE 2 :

Le marché prend effet à compter de la date fixée par ordre de service.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance conformément l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

A Bourgoin-Jallieu, le

Le Maire,
Vincent CHRQUI
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en
charge de la Transition écologique

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, elle peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.

